## Initiatives ministérielles

ber les dépenses engagées par le gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'il présente ce projet de loi.

Le gouvernement va payer une partie des frais d'administration qui sont très modestes. On estime qu'ils sont de l'ordre de 7 p. 100. Il paie une partie des frais d'administration mais seulement 25 p. 100 du programme. C'est une situation très malheureuse quand on pense à ce qui arrive à l'agriculture, en général.

Les agriculteurs ont été aussi touchés par beaucoup de lois adoptées à la suite des deux derniers budgets, surtout l'avant-dernier. Ils en ressentent encore les effets, cette année. La remise de la taxe sur le carburant agricole disparaît. Les agriculteurs paient leur essence et leur gas-oil beaucoup plus cher.

Les subventions des transports ont été réduites ainsi que beaucoup de programmes d'aide aux agriculteurs. En même temps, je crois que ce régime d'assurance pourrait éliminer les programmes spéciaux que nous devons mettre en place de temps en temps. Nous n'avons pas vraiment pris en main ce régime d'assurance-récolte et vraiment encouragé l'agriculteur à y participer, mais nous avons réduit notre appui dans ce secteur également.

## • (1850)

Le principal changement qui a rendu les agriculteurs mécontents, c'est la réduction de l'appui du gouvernement fédéral au régime d'assurance-récolte. Une autre chose qui a été demandée, c'est d'accroître la protection optionnelle de 80 p. 100 qu'elle est actuellement dans la plupart des régimes à 90 p. 100, ce qui donnerait à l'agriculteur la possibilité de protéger davantage sa récolte. Cela est maintenant possible, en partie.

Pour certains programmes comme celui du maïs, les agriculteurs vont pouvoir se protéger à 90 p.100, mais pour beaucoup d'autres cultures, la fluctuation est très forte. Une année, il peut y avoir 50 boisseaux à l'acre tandis que l'année suivante, il y en aura beaucoup moins, et l'année suivante encore, il y en aura plus. À cause de ces fluctuations, il y a une formule très compliquée, due au gouvernement fédéral, qui fait que certaines cultures comme la fève de soja n'ont droit qu'à 86 p. 100 de protection. D'autres, comme le blé de printemps, n'aurient droit qu'à 83 p. 100 de protection. Il y a beaucoup

d'autres cultures qui ne seront pas autorisées à atteindre les 80 p. 100.

J'aimerais examiner, au sujet de ce projet de loi d'assurance-récolte, des avis de personnes que nous respectons tous dans le monde agricole. Roger George, vice-président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, a dit que ces changements sont pure illusion. «Cela n'aide pas les agriculteurs», a-t-il dit. Don Drew a dit au nom de l'Ontario Corn Producers Association que s'il y a des améliorations, elles sont tout au plus marginales. John Jacks disait que les améliorations seraient marginales ou nulles.

Ce qu'ils disent, c'est que ce projet de loi a été formulé par le gouvernement conservateur pour une raison bien précise. Essentiellement, il s'agit de réduire sa participation et ses frais, et cela pour des raisons bien mesquines. Le gouvernement ne voit pas dans la communauté agricole une communauté qui a actuellement besoin de beaucoup d'aide. Il ne voit qu'un groupe de gens qui représentent peut-être 2 ou 3 p. 100 de notre société. Peut-être parce qu'il n'y a pas beaucoup de votants dans le secteur agricole, il ne profite pas d'une politique de prix plus élevés dans le secteur alimentaire. Nous avons une politique du prix minimum des aliments ce qui est mortelle pour tous les groupes agricoles.

Cette politique est formulée et protégée de bien des façons. On nous dit qu'en raison des accords conclus entre les États-Unis et le Canada, en raison des décisions du GATT et de différents autres accords, on ne peut protéger les producteurs agricoles.

Ce n'est pas nécessairement vrai selon certaines déclarations qui ont été faites. D'après le bulletin des producteurs de maïs de juin 1989, des porte-parole fédéraux auraient soutenu que la compétence du gouvernement fédéral sur le partage des primes de 25, 25 et 50 p. 100 entre les deux paliers de gouvernement et les producteurs devra être acceptée en raison d'un accord conclu à la conférence du GATT, tenue à Genève en avril, au cours de laquelle on a bloqué les subventions à l'agriculture. Le bulletin poursuit en disant que les négociateurs commerciaux du gouvernement fédéral ont assuré aux députés et à tous les exploitants agricoles que le gel touchait le montant global des subventions, y compris les mesures législatives et spéciales.